

COMMUNE DE SAINT APOLLINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 avril 2026

Délibération n° 2026-23

L'an deux mille vingt-six le vingt avril à 18h30,

Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric GOULIER, sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 14 avril 2026

Objet : Commission d'appel d'offres : élection des membres

Etaient présents : 27

Mesdames, Messieurs, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Gérard FOUCARD, Patricia RABELKA M'BENGUE, Cédric TEJONA, Céline RABUT, Fabien MAITRE, Laurence AUCLIN, Jean-François DODET, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Frédéric FRACCIOLA, Fabrice ROUSSEL, Muriel LAFONT, Christophe BARBEY, Xavier KLEINHANS, Adeline LAGRANGE, Mélanie COUSIN, Florian SEBELON, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Aurélia MERLE, Fatiha HADJADJ, Sophie ALFIER, Nicolas TISSOT, Léonie CHANUT, Romeo FACELLO

Etaient excusés ou absent : 2

Messieurs Jean-Robert BAUQUIS (pouvoir à Annie LOCATELLI), Julien ROYER (pouvoir à Frédéric GOULIER)

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Léonie CHANUT

Monsieur Frédéric GOULIER expose le rapport suivant :

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de constituer une commission d'appel d'offres (CAO) pour la durée du mandat, conformément aux articles L 1411-5 et L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales.

La commission d'appel d'offres est un organe collégial qui intervient obligatoirement au stade de l'attribution des marchés publics à procédure formalisée.

Les membres de la commission sont le Maire, président de droit, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, tous membres du Conseil municipal.

Les membres titulaires et suppléants sont élus à la représentation proportionnelle selon un scrutin de liste à bulletins secrets au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Le Conseil municipal de la ville de St Apollinaire étant issu d'une seule liste aux élections municipales, il n'y a donc pas de représentation proportionnelle pour cette élection.

Mme la Présidente du groupe « Avec vous pour Saint-Apollinaire » : je vous prie de bien vouloir me communiquer la liste des candidats à cette élection.

Liste déposée :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Cédric TEJONA	Jean-François DODET
Florence GRAPIN	Patricia RABELKA M'BENGUE
Fabien MAITRE	Gérard FOUCARD
Frédéric FRACCHIOLLA	Julien ROYER
Florian SEBELON	Christophe BARBEY

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection des membres de la CAO, à bulletin secret :

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de votants : 27 + 2 pouvoirs

Suffrages exprimés : 29

Président : Monsieur Frédéric GOULIER

Membres titulaires :

TITULAIRES
Cédric TEJONA
Florence GRAPIN
Fabien MAITRE
Frédéric FRACCHIOLLA
Florian SEBELON

Membres suppléants :

SUPPLEANTS
Jean-François DODET
Patricia RABELKA M'BENGUE
Gérard FOUCARD
Julien ROYER
Christophe BARBEY

Sont élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, FIXE, 29 VOIX POUR (0 CONTRE, 0 ABSTENTION), les membres de la commission d'appel d'offre, comme évoqué ci-dessus

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de DIJON (22 rue d'Assas 21000 DIJON) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le

04 MAI 2026

Le Maire,



Frédéric GOUJER

La secrétaire,



Léonie CHANUT

Date de publication : 04 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 021-212105407-20260505-2026_23BIS-DE